



Résolution 618 (1976)¹

Préparation d'un sixième Séminaire sur le service volontaire international

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant sa [Résolution 568 \(1974\)](#) et sa [Recommandation 732 \(1974\)](#), relatives au 5e Séminaire sur le service volontaire international ;
2. Considérant que les séminaires antérieurs sur le service volontaire international ont permis à des organisations, tant bénévoles que gouvernementales, vouées à la coopération au développement, de débattre librement de questions d'intérêt commun et de préparer la voie à des mesures destinées à accroître l'efficacité de leur action ;
3. Considérant que les organisations non gouvernementales continuent à jouer un rôle important dans la deuxième Décennie du développement ;
4. Considérant que le développement exige, sous peine d'échec, une planification et une coordination étendues à de nombreux domaines, ce qui nécessite une coopération internationale accrue ;
5. Se félicitant de la décision du Comité des Ministres d'autoriser le Secrétaire Général, conformément à la [Recommandation 732 \(1974\)](#) sur le 5e Séminaire sur le service volontaire international, à prendre les dispositions administratives et matérielles nécessaires pour l'organisation du 6e Séminaire sur le service volontaire international,
6. Décide de réunir à Strasbourg, du 8 au 12 novembre 1976, un 6e Séminaire sur le service volontaire international sur le thème « Le rôle du service volontaire dans, la coopération pour le développement - Vers un partage plus équitable des ressources mondiales » ;
7. Charge son Président d'inviter les organisations intéressées à participer à ce séminaire ;
8. Invite le Secrétaire Général à prendre, en collaboration avec les organisations internationales compétentes, toutes dispositions utiles pour l'organisation du séminaire.

1. Voir [Doc. 3752](#), rapport de la commission des questions sociales et de la santé. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 25 mars 1976.

